

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 06 juin 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 6 pouvoirs	25 mai 2023	26 mai 2023

N° délibération	Objet
2023-044	Extension du siège administratif à Loqueffret

Le six juin 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle Asphodèle à Berrien sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Marie-Brigitte BRETHERS à Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN, Arnaud COZIEN à Grégory LE GUILLOU

Excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Barbara PERRON

Rapporteur : Mickaël TOULLEC

Il est rappelé que le siège administratif à Loqueffret ne permet d'accueillir l'ensemble des salariés des services administratifs depuis quelques années, ceci est dû en partie à la prise de compétences supplémentaires.

Il convient donc d'envisager son extension pour les besoins actuels et de compléter la réflexion par les services qui seront à intégrer prochainement.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230606-2023044-DE

Ainsi une réunion de bureau a permis de débiter la réflexion sur la définition des besoins. Ce point sera également vu lors d'une prochaine réunion de commission Bâtiments associant le bureau de la communauté de communes. Ce travail permettra de réaliser une programmation qui débouchera sur une consultation de maîtrise d'œuvre.

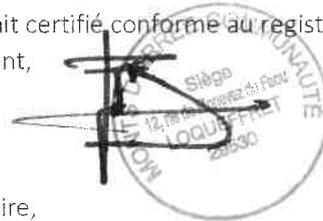
Ce travail permet également de réfléchir à l'avenir et le devenir de la collectivité.

Il est donc demandé au conseil communautaire son approbation pour le principe de lancement d'une étude de définition des besoins afin de conclure un marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré à 25 voix pour, une voix contre (Arnaud Cozien), deux abstentions (Grégory Le Guillou et Jean-Yves Crenn) le conseil communautaire

- Approuve le principe de lancement de l'étude de définition des besoins, de programmation et de recherche d'une maîtrise d'œuvre.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.